

Pour être membre du club, il faut :

- être âgé d'au moins 8 ans
- avoir son certificat médical rempli par un médecin ([téléchargez le certificat médical ici](#))
- être en ordre de cotisation

Les cotisations :

- enfants du premier groupe : 195 €/an
- 215 €/an avec location de matériel de septembre à décembre
- 235 €/an avec location de matériel pour la saison 2019-2020
- une caution de 100 € vous est demandée et vous sera rendue lors de la restitution du matériel loué

- enfants et adultes du second groupe : 235 €/an
- 255 €/an avec location de matériel de septembre à décembre
- 275 €/an avec location de matériel pour la saison 2019-2020
- une caution de 100 € vous est demandée et vous sera rendue lors de la restitution du matériel loué

- La cotisation annuelle comprend la licence de la Fédération Francophone d'Escrime, l'assurance de la Fédération, les entraînements de groupe et 7 leçons individuelles de +/- 15 minutes. Les leçons individuelles sont réparties sur l'année (généralement une leçon par mois selon le nombre de membres).

- Il est possible de s'essayer à l'escrime durant 1 mois. Vous payez alors 50 € (déductible de la cotisation si vous continuez). Ce montant couvre les frais de licence à la Fédération francophone d'escrime qui donne droit à une assurance.

- Le paiement s'effectue sur le **compte BE58 7310 1288 2379 (BIC : KREDBEBB)** du Fechtclub-Eupen-Escrime avec le message : "cotisation 2019-2020 - Nom du tireur - date de naissance"

{xtypo_info}Remarque :

Renseignez vous auprès de votre mutuelle, elle interviendra peut-être dans le montant de la cotisation.

Des documents de demande d'intervention sont déjà [disponibles ici](#) {/xtypo_info}



